

la lettre aux locataires

#ENCASDEPÉPIN

**Votre nouvelle fiche
« Contacts utiles »
arrive dans les halls !**



Pour Seine-Saint-Denis habitat, 2022 commence sur les chapeaux de roues : après l'élection de Mathieu Monot en tant que Président, Bertrand Prade a rejoint Seine-Saint-Denis habitat en tant que Directeur général de l'Office. Il remplace Patrice Roques, parti il y a quelques mois à la poursuite d'autres projets professionnels.

Avec ce duo aux commandes, Seine-Saint-Denis habitat poursuit son action engagée auprès des locataires selon les trois axes suivants : améliorer la qualité de service, agir pour la solidarité, et accompagner le développement du département, à l'heure où l'Office se dote d'un tout nouveau service Innovations dédié aux méthodes de logement plus sûres, plus efficaces, moins coûteuses et respectueuses de l'environnement.

L'équipe de Seine-Saint-Denis habitat



Depuis quelques semaines, nos gardien-nes installent une nouvelle fiche « Contacts utiles » au sein de nos résidences. Elle recense les bons réflexes à adopter pour informer l'Office d'un souci.

Cette nouvelle fiche condense les informations primordiales dont vous avez besoin afin de déclarer un problème, un sinistre ou un accident. Les services de Seine-Saint-Denis habitat, notamment via son Centre de Relations Locataires, peuvent être sollicités, mais également ceux de nos prestataires partenaires (en cas de panne d'ascenseur, de robinetterie ou de chauffage collectif). Les numéros d'urgence à appeler en priorité en cas d'accident grave (pompiers, SAMU, police, etc.) y figurent également.

Dans tous les cas, quel que soit le service auquel vous faites appel, n'oubliez pas :

- Que votre gardien-ne est à votre écoute (adresse de la loge et horaires sont précisées sur la fiche) ;
- De tenir informé Seine-Saint-Denis habitat si vous passez d'abord par les services tiers suscités.

Le chiffre
DU MOIS



1229

C'est le nombre de logements attribués par Seine-Saint-Denis habitat en 2021.

HALTE AU GASPILLAGE DE L'EAU !

#ENPRATIQUE

L'eau est un bien rare qu'il faut économiser. Chaque jour, chacun d'entre nous consomme 150 litres d'eau en moyenne, soit près de 100 bouteilles de 1,5 litre. Pour économiser la plus précieuse de nos ressources, les agriculteurs, les industriels mais aussi les ménages doivent adopter un comportement responsable. Ce dossier vous propose des conseils pratiques pour limiter votre consommation d'eau, entretenir efficacement vos installations et ainsi réduire vos charges.



Comment utilisons-nous l'eau ?

Près de 60% de la consommation d'eau est utilisée pour l'hygiène corporelle (39% pour les bains et douches ; 20% pour les WC). Viennent ensuite le lavage du linge (12%) et celui de la vaisselle (10%). La préparation de la nourriture représente 6%. **L'eau que nous buvons représente seulement 1% de notre consommation d'eau !** Nous pouvons réduire la consommation de chacun de ces postes à l'exception du dernier qui est vital. Pourquoi se priver d'économies faciles à réaliser et qui ne réduisent pas le confort et la qualité de vie ?

Économisez l'eau et diminuez vos charges

Pour réduire votre consommation d'eau, voici quelques actions simples et efficaces à mettre en œuvre :

- Prférez les douches aux bains et utilisez un mousseur ;
- Lorsque vous faites la vaisselle ou pendant que vous vous brossez les dents, ne laissez pas couler l'eau inutilement ;
- Si vous disposez d'un lave-vaisselle, évitez de laver la vaisselle à la main. Contrairement aux idées reçues un lave-vaisselle consomme moins d'eau qu'une vaisselle à la main ;
- Remplissez complètement le lave-vaisselle et le lave-linge pour les faire fonctionner ;
- Vérifiez régulièrement votre équipement en robinetterie : toute fuite, même minime, entraîne des dégradations et une consommation excessive.

#PRATIQUE



L'assurance habitation : les deux étapes-clés

Vous avez l'obligation d'assurer votre logement (et votre parking si vous en louez un). Nous vous conseillons de choisir une assurance « multirisques habitation » afin d'assurer vos biens et les dommages dont vous seriez responsables.

1. Bien choisir son assurance : société d'assurance, banque courtier... nombreuses sont les entreprises à proposer leurs services. Idéalement, choisir une assurance la plus complète possible, notamment en matière de « responsabilité civile », qui couvre les dommages accidentellement causés par vous-même ou les personnes habitant avec vous (conjoint, enfants).
2. N'oubliez pas d'informer Seine-Saint-Denis habitat : une fois par an, l'Office demande à chacun de ses locataires une attestation d'assurance habitation faisant foi. Si vous souscrivez à un contrat pour la première fois, ou si vous en changez, n'oubliez pas de prévenir l'Office.